



UNICA

UNION INTERNATIONALE DU CINÉMA
MEMBRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION
ET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE AUPRÈS DE L'UNESCO

Invitation officielle à inscrire des films pour l'UNiCA2025

Cher(e) national Data-Manager (gestionnaire national de données) et ami(e),

Vous êtes responsable de remplir en ligne vos formulaires d'inscription nationaux FILM et WORLD MINUTE MOVIE CUP. Si quelqu'un d'autre de votre organisation se charge de l'inscription des films, veuillez-nous en informer immédiatement. Nous avons besoin des données personnelles, y compris l'adresse e-mail.

**L'inscription en ligne de tous les films UNICA
n'est possible que pendant la période du 1er au 31 mars 2025 :**

<https://unica-web.one/forms/>

Vos tâches :

- Inscrire les FILMS pour le programme (1-4 films / 45 min. de temps alloué, inclus 2 min. pauses jury).
- Enregistrer un/deux films pour la World Minute Movie Cup. Votre contingent s'affichera.
- **NOUVEAU** : Vous rassemblez tous les films, accords auteur et images fixes. Vous nous les envoyez en avril.

Instructions :

- Vous devez remplir un formulaire national par film.
- Les instructions se trouvent au début de chaque formulaire d'inscription en ligne.
- Si vous avez un film publicitaire national / bande-annonce, cochez la case "OUI". Le film peut durer jusqu'à 3 minutes et ne compte pas comme faisant partie de la durée de votre programme principal.
- Le temps de projection restant est recalculé et affiché après chaque film inscrit.
- Le synopsis (résumé du contenu du film) en anglais, français et allemand doit de préférence se limiter à une ou deux phrases courtes. Veuillez en discuter avec les auteurs.
- Utilisez de préférence <https://www.deepl.com/translator> pour traduire.
- Catégorie de film (film principal, Young UNICA, école de cinéma), avec un maximum de 2 films d'école de cinéma par programme.

Déclaration des droits d'auteur (Accord de l'auteur) :

- Chaque AUTEUR reçoit, déclenché automatiquement, un e-mail avec pièce jointe.
- Chaque auteur doit signer au moins à deux endroits (signatures manuscrites, pas de signatures dactylographiées ou imprimées).
- Il doit ensuite scanner le document "Author Agreement UNiCA2025" et vous l'envoyer.
Les téléphones portables équipés d'un appareil photo peuvent également produire de bons scans.

Films, accords d'auteur et une image fixe par film :

Il est de votre responsabilité et de celle de l'organisation nationale, de veiller à ce que les films, les accords d'auteurs et les photos soient envoyés par voie électronique à nation@unica.movie via le service gratuit "infomaniak Swiss Transfer" www.swisstransfer.com/fr.

IMPORTANT

**Vous, le Data-Manager, devez envoyer TOUT le matériel susmentionnés
entre le 1er et le 30 avril 2025.**

Si possible, dans une seule transmission.